L'énergie et la santé : premières causes d'endettement

ARGENT

Le cliché selon lequel les personnes surendettées flamberaient leur argent pour des dépenses futiles est tout sauf vrai.

Une étude de l'Observatoire du crédit et de l'endettement brosse un portrait bien plus réaliste des ménages en médiation de dette dans notre pays.

Elle nous apprend ainsi que les services de médiation de dettes sont principalement sollicités par des personnes isolées et sans enfant, un résultat peu étonnant étant donné que les isolés sans enfants constituent le type de ménage le plus fréquent et que ce public connaît davantage de risques de pauvreté étant donné qu'il doit assumer les charges de la vie courante avec un seul revenu.

L'étude nous apprend également que la majorité des ménages qui sollicitent un service de médiation de dettes a un faible niveau d'instruction. Là encore, c'est très logique : un faible niveau d'études constitue un obstacle à l'accès à un emploi de qualité et augmente le risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les Belges s'endettent pour payer leurs factures d'énergie

En Flandre comme en Wallonie, les dettes les plus fréquentes, hors crédit sont les dettes d'énergie, les dettes de soins de santé et les dettes de télécommunication. Preuve supplémentaire que de nombreux Belges éprouvent des difficultés pour faire face à leurs dépenses courantes.

Des difficultés à faire face aux dépenses courantes.

En Wallonie, 56,2% des ménages qui ont contracté une dette hors crédit l'ont fait pour une dette d'énergie, 54,5% pour une dette de santé, 53,6 pour une dette de télécommunication, 33,9% pour une dette d'eau, 30,4% pour une dette d'assurance, 28,4% pour une dette fiscale et 16,8% pour une dette de logement.

Les services de médiation de dettes sont principalement sollicités par des personnes isolées.

© SHUTTERSTOCK

Un coup de sonde auprès des services de médiation de dette atteste de la situation de pauvreté rencontrée par bon nombre de ménages endettés Dans 42,8% des cas, des revenus trop faibles sont à l'origine du déclenchement du surendettement. Dans 36,9%, c'est un accident de vie (perte d'emploi, maladie, séparation…) qui sont en cause.

Seuls 12,4% des cas de surendettement sont liés selon eux à un mode de vie en décalage avec les revenus.

Maïli Bernaerts

Ces Belges qui n'osent plus ouvrir leur courrier par peur des factures

Les factures qui restent impayées peuvent très vite donner lieu à une situation qui s'aggrave fortement financièrement.

Une facture non payée : la situation peut vite s'aggraver. C'est le message des services de médiation de dettes qui s'alarment de voir affluer dans leurs bureaux des personnes qui ont attendu d'avoir les huissiers devant leur porte pour les contacter. Car une fois les huissiers en jeu, c'est la spirale du surendettement qui guette les victimes.

"Ce qu'on constate, c'est que les personnes en difficulté payent en premier lieu celui qui crie le plus fort, au détriment d'autres postes de dépenses comme le loyer et le gaz. Et dès qu'un huissier entre en jeu, la spirale commence. J'ai rencontré un cas où une personne a reçu une facture de 3,71 euros pour une prise de sang, n'a pas réglé sa facture suffisamment vite et s'est retrouvée à devoir payer 1800 euros", explique Sylvie Moreau, juriste dans un service de médiation de dettes à Bruxelles.

"La dette augmente de manière exponentielle : après un certain stade, on n'arrive plus à stopper l'hémorragie. Il faut absolument que les gens en soient bien conscients et prennent contact avec nos services le plus tôt possible car les huissiers coûtent énormément d'argent : chaque acte que va poser l'huissier va faire gonfler la facture et il est très difficile de sortir de l'engrenage", poursuit-elle.

Et la peur des huissiers et des factures est telle que chez certaines personnes, elle vire à la phobie administrative et quand la boîte aux lettres devient synonyme de factures et d'angoisse, l'engrenage se durcit encore davantage.

"On voit des gens arriver chez nous avec des sacs remplis de lettres et de documents administratifs. C'est ce qu'on appelle le syndrome de la boîte aux lettres : les personnes n'osent plus relever leur courrier de peur de tomber sur de nouvelles factures et lettres d'huissier et développent une vraie peur.", *constate la juriste.*

Pour limiter l'engrenage, les services de médiation de dettes font du lobbying pour une diminution des frais d'huissiers. "C'est un combat qu'on mène depuis des années et des années, ces frais doivent impérativement être revus à la baisse. On a réussi avec la loi Dermagne à faire baisser les pénalités mais pour les frais d'huissiers, c'est très difficile de faire évoluer les choses", déplore Sylvie Moreau.

Ma. Be.

© S.A. IPM 2023. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.